



Mort de notre camarade Frédéric Roblot : 2 ans après, le silence assourdissant de la justice

Le 19 octobre 2022 sera le deuxième anniversaire du décès tragique de notre camarade, Frédéric Roblot, qui s'est donné la mort, en mettant directement en cause le laboratoire pharmaceutique UPSA et sa direction agenaise de l'époque.

Dès le 23 octobre 2020, la compagne de Frédéric Roblot déposait plainte.

Après plusieurs mois de silence judiciaire, le 24 mars 2021, une salariée d'UPSA, ancienne élue FO, attentait à ses jours, au sein même de l'entreprise.

Le 26 avril 2021, quatre plaintes collectives étaient déposées, par cette salariée, la compagne de Frédéric Roblot et par les syndicats CGT et FO pour homicide involontaire, discrimination syndicale, harcèlement moral et mise en danger de la vie d'autrui.

La CGT interpellait médiatiquement le procureur de la République qui affirmait alors que l'enquête, confiée à la gendarmerie d'Agen et à l'Inspection du travail, était « activement en cours ».

Depuis, les élus CGT ont été entendus fin 2021 par les enquêteurs qui indiquaient alors que l'enquête serait bientôt achevée.

Aujourd'hui, deux ans après le suicide de Frédéric Roblot, la compagne de Frédéric et la CGT déplorent n'avoir aucune information sur les suites pénales.

La CGT s'interroge sur la lenteur dans le traitement judiciaire de cette affaire qui laisse supposer une justice temporisant, laissant planer le spectre de l'impunité patronale en matière de discrimination syndicale.

La CGT note que la justice est souvent plus prompte à criminaliser l'action syndicale qu'à la protéger !

Toute la CGT, par ce communiqué de presse commun à la confédération et l'union Départementale du Lot-et-Garonne, interpelle de nouveau le procureur de la République : il est temps qu'il se saisisse de l'affaire pour qu'enfin des suites y soient données.

Notre détermination demeure.

Montreuil, le 17 octobre 2022